

# *Info Village*

Printemps 2020



3125, chemin Capelton

[www.northhatley.org](http://www.northhatley.org)

Numéro de téléphone 819 842-2754

*Nous profitons de l'occasion  
pour vous souhaiter un merveilleux  
printemps et de Joyeuses Pâques.*



## La municipalité à votre service

### Maire

Michael Page

### Conseillère, siège #1

Pauline Farrugia

### Conseillère, siège #2

Marcella Davis Gerrish

### Conseiller, siège #3

Guy Veillette

### Conseiller, siège #4

Elizabeth Fee

### Conseiller, siège #5

Aaron Patella

### Conseiller, siège #6

Alexandre-Nicolas LeBlanc

**Directeur général et secrétaire-trésorier, Coordonnateur des mesures d'urgence, Responsable de l'accès aux documents, Gestionnaire du barrage et Secrétaire-trésorier de la RIEM**

Benoit Tremblay

### Secrétaire-trésorier adjoint

Bruno Bélisle

### Adjointe administrative

Marie-Pier Roy

### Inspectrice en bâtiment et en environnement

Vacant

### Contremaître aux travaux publics

Dany McKelvey

### Journaliers aux travaux publics

Scot Fergusson

Gérôme Gaudet-Grégoire

### Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Lundi, mardi et jeudi :

de 8h à 12h et de 13h à 16h

Mercredi : Fermé

vendredi : 8h à 12h30

### Pour nous joindre

3125, chemin Capelton

North Hatley (Québec) J0B 2C0

Courriel : [info@northhatley.org](mailto:info@northhatley.org)

[communication@northhatley.org](mailto:communication@northhatley.org)

Téléphone : 819 842-2754

Télécopieur : 819 842-4501

Site Internet : [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org)

### Numéros importants :

Urgence 911

SQ 310-4141 ou \*4141 (cell.)

État des routes 511

Urgence-santé 811

*Le bureau municipal sera  
fermé pour la fête de  
pâques, le vendredi  
10 avril et le lundi  
13 avril 2020.*

Séances ordinaires  
du conseil municipal

Les prochaines séances ordinaires  
du conseil se tiendront le

6 avril,

4 mai

1<sup>er</sup> juin

À compter de 19 h 00, au Centre  
communautaire situé au  
3127, chemin Capelton.

### Versement de taxes 2020

À titre de rappel, voici les dates des  
versements pour le paiement des taxes  
municipales :

17 avril

29 mai

10 juillet

21 août

2 octobre

**Paiement par chèque, argent comptant,  
carte de débit ou par l'entremise de votre  
institution financière**

## *Et si on s'appropriait notre hiver*

C'est avec un grand plaisir que nous vous informons que lors de notre rencontre du 8 janvier 2020 avec les commerçants, une réflexion nous a permis de dégager plus d'une soixantaine de projets potentiels visant à dynamiser notre milieu pendant la saison hivernale.

Le Comité de suivi issu de cette activité, composé de 5 gens d'affaires et d'élus du Village de North Hatley et du Canton, a retenu une première stratégie visant à placer notre beau coin de pays parmi les municipalités dynamiques pendant la saison blanche.

Montrer notre hiver en est la fondation. Ainsi, les sites internet des deux municipalités sont en voie d'être modifiés pour ajouter des photos hivernales. Nous ferons de même pour encourager « l'hivernalisation » des sites des commerçants.

Un nouveau site internet est actuellement en construction pour rassembler les activités hivernales disponibles dans notre milieu. Regrouper ces activités constituera une référence efficace et positive pour les visiteurs.

Enfin, un clin d'œil à l'hiver, en habillant des poteaux de foulards, crée une métaphore inusitée pour le côté chaleureux de notre milieu. Bref, faire jaser.

Nous invitons tous les commerçants et gens d'affaires à mettre à jour auprès de leur municipalité les informations suivantes: Nom de l'entreprise, nom du propriétaire, adresse, numéro(s) de téléphone, adresse courriel, site web...

D'autres projets sont en réflexion, pour que nous aussi nous puissions prendre notre place dans l'appropriation de nos hivers, car...North Hatley... C'est aussi l'hiver.



# Le marché champêtre de North Hatley



Le Marché champêtre de North Hatley est de retour pour une 45<sup>e</sup> année au parc de la Rivière. Le Marché amorcera la saison 2020, le samedi 6 juin prochain pour une préouverture, dès 10h. Aussi, vous y trouverez les premiers légumes saisonniers, des fines herbes, des pains, des gourmandises de toutes sortes ainsi que des mets préparés. De plus des plants y seront vendus afin de vous permettre de démarrer votre propre potager.

L'ouverture officielle aura lieu le samedi 20 juin, à 10h, alors que seront réunis plus d'une trentaine de marchands et artisans. Tout l'été, jusqu'au 17 octobre, vous rencontrerez des producteurs et des transformateurs de la région qui vous offriront des produits frais, souvent biologiques, ainsi que des objets faits à la main par des artisans locaux.

Un rendez-vous hebdomadaire à ne pas manquer... les samedis de 10h à 12h, au parc de la Rivière.

Le Marché champêtre de North Hatley est membre de l'Association des marchés publics du Québec et présent sur l'application Balado Découvertes.



Le Demi-marathon de la Fête des mères se tiendra le samedi 9 mai prochain à partir du parc Rivière de North Hatley.

Cet événement permettra de recueillir des fonds qui seront distribués aux organismes du milieu qui organisent les activités récréatives destinées à nos jeunes ou qui viennent en aide aux enfants de la région.

Le demi-marathon est constitué de quatre événements de course à pied qui s'adressent autant aux débutants qu'aux coureurs expérimentés.

Les amateurs de course à pied pourront profiter du magnifique paysage sur des distances de 5, 10 et 21.1 km. Il y aura aussi une course de 1 km pour les enfants.

NOUVEAUX PARCOURS plat à 90% longeant la rivière Massawippi.

Pour vous inscrire, c'est ici !

<http://www.courirenestrie.com/courses/demi-marathon-de-la-fete-des-meres/>



**Demi-marathon  
de la fête des mères**

## Exposition de voitures anciennes

Le 7 juin prochain, la sixième exposition annuelle de voitures anciennes du club *Eastern Townships Vintage Automobile* aura lieu au parc Rivière de 10 h à 15h.

## Permis de brûlage – Rappel saisonnier

À l'approche de la belle saison, la municipalité désire vous rappeler la procédure préalable à toute activité de brûlage.

Cette simple procédure vise à informer la Régie intermunicipale de protection contre les incendies des activités de brûlage prévues sur le territoire afin d'éviter le déplacement inutile et fort coûteux d'unités d'intervention.



### AVANT DE PROCÉDER AU BRÛLAGE :

Une autorisation pourra être obtenue en communiquant avec la Municipalité aux heures habituelles de bureau au 819 842-2754.

Les renseignements qui suivent devront être fournis:

- Le nom de la personne responsable du brûlage et son numéro de téléphone;
- L'adresse du brûlage;
- Le motif du brûlage, l'heure de début et la durée prévue.

Une autorisation n'est valide que pour la journée prévue du brûlage. Une nouvelle demande doit être complétée pour tout brûlage ultérieur.

Même si une autorisation de brûlage a été donnée, il est de la responsabilité des citoyens de s'assurer le jour prévu que les conditions climatiques soient favorables pour procéder (**indice d'inflammabilité, présence de vent, etc.**). Ces informations peuvent être vérifiées auprès d'Environnement Canada, au 819 564-5702.

Les quelques conseils qui suivent devront être appliqués lors d'un brûlage :

- Un boyau d'arrosage doit être accessible en tout temps, à portée de main, près du feu;
- Une surveillance constante doit être assurée tout au long du brûlage;
- La fumée ne doit pas importuner les voisins;
- La hauteur du feu ne doit pas dépasser un mètre.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

## Collecte de gros rebuts

Date des collectes 2019 :

- **4 juin, 13 août et le 18 octobre**

Veillez noter que les articles suivants **ne sont pas ramassés** lors de ces collectes :

- Pneus
- RDD (peinture, batterie, huile, etc.)
- Produits de ciment (dalle, etc.)
- Réfrigérateurs **CONTENANT DU FREON**
- Matériaux de construction
- Article de plus de 4 pieds (1,20 m) de longueur
- Article ayant un poids supérieur à 70 lbs (32 kg)
- **AUCUN MATERIEL PROVENANT D'UNE BOITE DE CAMION OU D'UNE REMORQUE LAISSEE EN BORDURE DU CHEMIN**

*\* À noter que vos branches doivent être reliées en ballots, en vrac, elles ne seront pas ramassées.*

Assurez-vous que vos rebuts soient déposés au bord du chemin avant la date de la collecte. Ils ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Après les dates mentionnées, aucun rebut ne doit être laissé en bordure du chemin.

Si vous souhaitez recycler des matériaux électroniques sachez que InfoEstrie est un point de dépôt officiel de l'Association pour le recyclage des matériaux électroniques.

Ce service est gratuit aux citoyens de North Hatley et des environs.

Les heures d'ouverture pour le dépôt des produits : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30. Note : aucun produit ne sera accepté en dehors des heures d'ouverture du dépôt. Une liste exhaustive est disponible auprès de InfoEstrie.

Le lieu : InfoEstrie, 90, rue Main, à North Hatley.

Des questions? Contactez-nous au 819 842-1141 ou à [info@infoestrie.com](mailto:info@infoestrie.com).



## Bottin des services de récupération

La MRC Memphrémagog a mis en ligne, sur le site web de l'ABC des bacs, un **outil de tri** qui permet aux utilisateurs de trouver, selon l'article ou la matière à recycler, l'endroit sur le territoire de la MRC où ils peuvent disposer de celui-ci.

Le bottin peut être consulté par les internautes via un moteur de recherche accessible sur le site Internet de l'ABC des bacs au <http://www.abcdesbacs.com/bottin/>.

### Abrasifs accumulés sur votre terrain

Le lavage des rues débutera suite à la fonte des neiges. Nous vous rappelons que vous pouvez balayer les abrasifs qui se retrouvent sur votre terrain et les déposer dans la rue en évitant de faire des tas. Ces abrasifs seront récupérés par la Municipalité lors du nettoyage des rues.

Il est interdit de déposer le gravier et le sable dans les bacs utilisés pour les matières résiduelles.

**Aucun ramassage ne sera effectué après le nettoyage des rues.**

## RAPPEL

Le printemps arrive à grands pas et La Société canadienne du cancer lancera bientôt sa campagne annuelle de jonquilles.

Encore cette année, nos bénévoles communautaires ont avec vous pour prendre votre commande. Si on ne vous a pas contacté l'année dernière et que vous souhaitez acheter un bouquet, veuillez communiquer avec Ruth au 819 842-4119 pour commander vos jonquilles.

La date limite pour réserver votre bouquet est le mardi 24 mars.

Vous pouvez venir ramasser vos jonquilles au magasin LeBaron le jeudi 2 avril entre 9 h et 17 h.

Nous vous remercions de soutenir le travail de la Société canadienne du cancer. L'espoir se perpétue!

ANNULÉ



Popote roulante (lundi et mercredi)  
Clinique de pression artérielle  
Clinique de soins de pieds  
Visites amicales  
Repas communautaires  
Évènements sociaux  
Magasinage  
Support aux proches aidants

Pour plus d'information, contactez l'aide communautaire au 819 821-4779 ou Judy Bean au 819 842-2995.

**Judy Bean, Popote roulante**

**Conflits de voisinage, interpersonnel ou avec une organisation...tous sont aux prises avec une situation un jour ou l'autre.**

**Pour vous aider à bien gérer la situation, l'Unité de médiation citoyenne de la MRC Memphrémagog peut vous accompagner. La médiation citoyenne est un mode de gestion de conflits par et pour les citoyens conduit par des médiateurs d'Équijustice de votre région.**

**N'hésitez pas à faire appel à ce service : 819 481-1507.**

**Confidentiel  
Gratuit  
Volontaire  
Impartial  
Non-jugement  
Transparence  
Court délai d'intervention**

**Collaborateurs  
Sûreté du Québec  
Régie de Police du Memphrémagog  
Société protectrice des animaux  
Dira Estrie  
Municipalités  
CIUSSS de l'Estrie-CHUS**

**équi** justice

ESTRIE

Membre du Réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne

## Appel à Recycler

Afin de jouer un rôle proactif dans la préservation de notre environnement, la Municipalité du Village de North Hatley s'est allié au programme de recyclage et de gestion des piles et batteries, **Appel à Recycler**.

Pour **Appel à Recycler**, le processus de recyclage des piles et des batteries de ce programme vise à récupérer le plus possible de composants pour fabriquer de nouveaux produits.

Les sous-produits du recyclage des piles et des batteries, le cadmium, le plomb, le cobalt et le zinc, peuvent être récupérés et réutilisés pour fabriquer de nouvelles piles et batteries rechargeables.

Les piles et les batteries collectées sont intégralement détournées des sites d'enfouissement.

### Produits acceptés

Ni-MH (Hydruure métallique de nickel)



La pile à hydruure métallique de nickel.

On trouve habituellement ce type de pile dans les outils sans fil, les appareils-photos numériques, les radios émetteurs-récepteurs et les téléphones sans fil.

Ni-Cd (Nickel-cadmium)



La pile au nickel-cadmium. Le cadmium, qui peut être toxique pour l'environnement, devrait être recyclé.

C'est le genre de pile que contiennent les outils sans fil, les appareils-photos numériques, les radios émetteurs-récepteurs et les téléphones sans fil.

Li-Ion (Lithium-ion)



Les piles ou batteries au lithium-ion.

Ce sont les piles ou batteries que l'on retrouve dans les téléphones cellulaires, les ordinateurs portables, les radios émetteurs-récepteurs et les outils sans fil.

Primaires/à usage unique



Les piles et batteries primaires/à usage unique. Les piles alcalines, au lithium, à l'oxyde d'argent, zinc-air, zinc, carbone et au chlorure de zinc, mieux connues sous les formes AA, AAA, 9V et D, ainsi que les piles bouton, sont toutes des types de piles primaires.

Les piles primaires/à usage unique se retrouvent le plus souvent dans les appareils énergivores, comme les lampes de poche, les horloges, les montres, les télécommandes et les détecteurs de fumée.

*Pour les manipuler correctement, scellez les piles et les batteries dans des sacs ou collez du ruban adhésif sur les bornes, et déposez-les dans un contenant approprié (comme les boîtes de collecte d'Appel à Recycler). Vous pouvez venir déposer vos piles et batterie à l'hôtel de ville au 3125, chemin Capelton.*

**Les piles ou batteries gonflées, corrodées ou fuyantes ne sont pas acceptées. Celles-ci doivent être apportées aux collectes de résidus domestiques dangereux (RDD)**



## Respecter les règlements municipaux... Pour une cohabitation harmonieuse!

Quel bonheur de pouvoir se balader avec notre chien dans l'un des multiples parcs de la municipalité! Encore faut-il toutefois respecter quelques règles de civisme pour vous assurer de conserver ce privilège et ne pas importuner les autres usagers de ces espaces publics.

Ces règles, lesquelles sont en fait des règlements municipaux, sont faciles à suivre et n'exigent aucun effort.

### Tenir votre chien en laisse

Votre chien ne peut se promener en liberté dans un espace public. Hors des limites de votre domicile ou de votre terrain, il doit en effet être tenu en laisse et être accompagné d'une personne qui en a le contrôle.



### Ramasser les matières fécales de votre chien

Afin d'éviter d'ennuyeux désagréments aux autres promeneurs, vous devez ramasser les matières fécales de votre animal et en disposer de manière hygiénique. Alors, n'oubliez pas les petits sacs en quittant la maison!

**Des sacs sont également disponibles dans le parc de la Rivière et le parc Dreamland.**



### Enregistrer votre chien

Vous devez enregistrer votre animal de compagnie auprès de la SPA de l'Estrie. Ce règlement municipal vise à assurer sa sécurité. En cas de fugue, d'égaré ou d'accident, vous serez beaucoup plus facile à repérer grâce au médaillon porté à son cou; le code gravé sur celui-ci permet au personnel de la SPA de l'Estrie de trouver instantanément vos coordonnées et de rapidement communiquer avec vous. Pour enregistrer votre chien (ou votre chat), appelez au 819 821-4727 (option 4).



Respecter ces trois règles...  
**C'est faire simplement preuve de civisme.**  
Bonne promenade!